

# La programmation de la recherche archéologique

## Un long processus de concertation

En 1992 a été signé le premier accord-cadre entre le ministère de la culture et de la communication et le CNRS. En 2003, son renouvellement a marqué la volonté commune de ces deux institutions de perpétuer et de consolider un partenariat en matière de programme de recherche.

Pour l'archéologie, si l'on s'attache à l'historique de cette démarche, on peut évoquer les premiers partenariats des années 1990, avec une demi-douzaine d'unités mixtes de recherche (UMR) à dominante archéologique et archéométrique ainsi que le soutien à de nombreuses revues d'archéologie métropolitaine de dimension nationale et interrégionale (aujourd'hui 5 revues nationales et 9 revues interrégionales sont soutenues par le ministère et le CNRS). Pourtant, en 2001, l'état des lieux de la programmation de la recherche et des moyens mis en œuvre pour son développement a mis en évidence quelques insuffisances. Le dispositif demeurait incomplet et il était nécessaire d'intensifier les liens existants entre les différentes institutions pour le compléter sur l'ensemble du territoire national de manière homogène, à l'image d'un « maillage territorial ».

L'année 2002 a vu la mise en œuvre de la loi relative à l'archéologie préventive avec la sortie des décrets d'application et la création de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP). Pour l'occasion, et pour amorcer un premier renforcement du dispositif, un programme interinstitutionnel d'actions collectives de recherche (ACR) a été mis en place (voir encadré p. 9).

Ce programme pluriannuel qui s'inscrit dans la tradition des précédentes « actions thématiques programmées », est soutenu financièrement, de façon interinstitutionnelle, par le ministère de la culture et de la communication, le ministère chargé de la recherche, le CNRS et l'INRAP. Il a été conçu pour être un outil incitatif destiné à renforcer la recherche et sa valorisation en s'appuyant sur la collaboration des chercheurs spécialisés des différentes institutions. La mise en place de différents niveaux de concertation, les assises interrégionales, qui se sont tenues de décembre 2001 à juin 2002 et qui ont rassemblé la totalité des personnels des services régio-

naux de l'archéologie, puis les assises nationales, en décembre 2002, ont permis de placer la programmation scientifique et la coopération interinstitutionnelle au centre des discussions.

En mai 2002, ainsi qu'en avril 2004, ont été rassemblés tous les directeurs d'unités du CNRS développant une activité archéologique. À cette occasion, plusieurs réunions du comité de l'archéologie du CNRS, qui rassemble des représentants de toutes les institutions nationales et territoriales chargées de l'investigation archéologique et de la conservation du patrimoine, ont permis d'étudier les moyens d'activer et d'améliorer ces nouvelles formes de collaborations. L'idée d'une programmation globale qui englobe et transcende les modes opératoires entre archéologie programmée et archéologie préventive est le fruit de cette réflexion collective.

Dans cette dynamique il a été fortement recommandé aux UMR existantes d'accueillir les archéologues du ministère de la culture et de l'INRAP, et à terme, ceux des collectivités territoriales. Cela afin d'amorcer ou de poursuivre les coopérations exigées par la mise en valeur des données accumulées dans certaines fouilles programmées non publiées et dans les chantiers d'archéologie préventive, producteurs d'une quantité considérable de données trop souvent inexploitées.

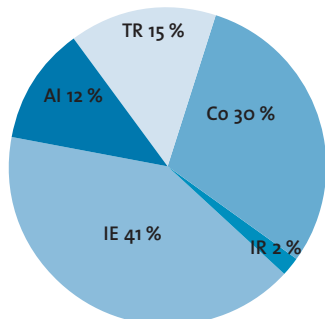


Cl. Loïc Damelet

*Vue aérienne de la ville protohistorique de Lattara (Lattes, Hérault). À gauche, le Centre de documentation archéologique régional qui abrite l'UMR 5140 du CNRS (CNRS, Culture, Université, INRAP) et le Musée archéologique. La fouille de Lattara est dirigée par une équipe internationale associant CNRS, Culture, Université, INRAP.*

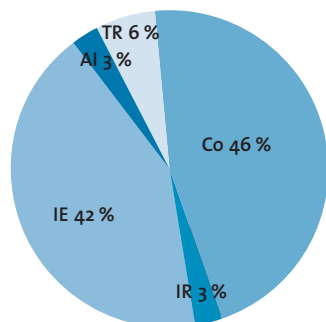
# au sein de l'accord-cadre MCC/CNRS

Répartition du personnel de recherche dans les services régionaux de l'archéologie des Drac au 1-11-2005.

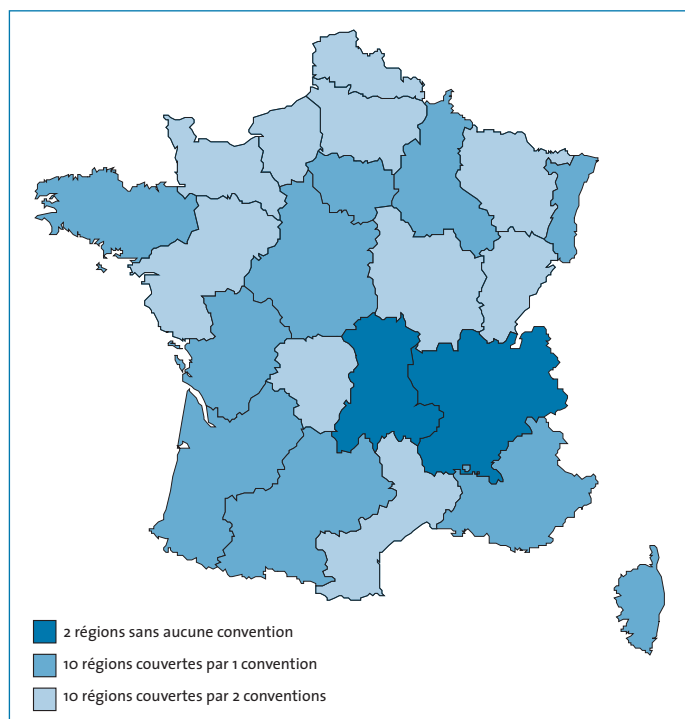


TR technicien de recherche  
IE ingénieur d'étude  
Co conservateur

Personnel de recherche des services régionaux de l'archéologie des Drac inscrit dans une UMR.



AI assistant ingénieur  
IR ingénieur de recherche



État, fin 2005, de la couverture territoriale des conventionnements réalisés dans l'accord-cadre MCC/CNRS.

Les régions Martinique, Guadeloupe et Guyane, qui ne figurent pas sur cette carte, sont couvertes par 1 conventionnement.

## Pour une politique de maillage territorial

Depuis 2004, le ministère de la culture et de la communication et le CNRS mènent ensemble une politique incitative au travers de l'accord-cadre, qui a pour objectif de tracer des lignes directrices afin de mettre en œuvre des partenariats spécifiques et de faire avancer une meilleure organisation territoriale et thématique de la recherche archéologique sur le territoire. Parallèlement à cette démarche, une politique de conventionnement est menée par l'INRAP avec le CNRS et complète ce dispositif.

La politique de conventionnement avec les UMR s'appuie principalement sur trois critères importants auxquels chacune doit répondre : la participation des agents du ministère de la culture et leur intégration au sein de ces équipes interinstitutionnelles, la définition de programmes de recherche communs intéressant le ministère de la culture, enfin la couverture territoriale, voire chrono-territoriale, qui se dégage de ces accords.

Deux types de conventions existent : le premier intitulé « convention de recherche » est destiné à amorcer le partenariat plus intensif qu'impose le deuxième, « contractualisation quadriennale », au titre duquel le ministère de la culture devient cotutelle de l'UMR. La participation des personnels de recherche du ministère de la culture dans les UMR conventionnées est un aspect important : l'activité de recherche au sein des services déconcentrés de l'État (services régionaux de l'archéologie des DRAC) est en effet une condition du bon déroulement du contrôle scientifique que ces personnels doivent effectuer dans le cadre de leurs missions. Depuis 2004, le soutien que le ministère apporte à ces UMR est conditionné par la participation active de ses agents. Ils étaient 88 en 2004 pour 12 UMR conventionnées, 95 en 2005 pour 13 UMR et seront, selon les estimations disponibles, 113 en 2006 pour une quinzaine d'UMR. Dans le contexte de la décentralisation, les procédures de négociation pour un conventionnement au sein de l'accord-cadre MCC/CNRS, avec chaque UMR qui le sollicite, sont accompagnées de négociations préalables avec les services déconcentrés de l'État concernés, non seulement sur les questions du contenu thématique et scientifique du projet, mais également sur les autorisations de participation accordées à leurs personnels.

La carte ci-contre rend compte de la politique de maillage territorial par ces conventionnements (les UMR à vocation nationale de par leur thématique n'ont pas été considérées). Elle met en évidence les pleins et les vides au moment de la programmation pour l'année 2006.

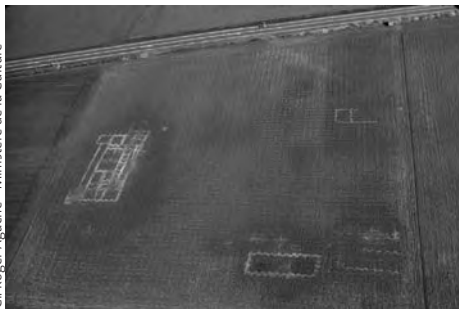
Les avancées, et aussi certaines faiblesses encore visibles, de cette politique de maillage territoriale avec les UMR doivent par ailleurs être mises en perspective avec les autres aspects du dispositif, qui se traduisent sous la forme d'actions collectives de recherche aussi bien que de soutien dans le domaine des publications scientifiques et de liens avec d'autres partenaires tels que l'INRAP.

Nathalie Vidal

MCC / DAPA / SDARCHETIS

Département de la recherche, des méthodes et de l'expertise

## >>>>>>>> Le bilan de la recherche archéologique en Picardie



Cl. Roger Agache - Ministère de la Culture

Villers-sous-Ailly,  
Le Bosquet : vue  
aérienne d'une villa  
gallo-romaine, 1979.

Les résultats de ce bilan sont publiés dans la *Revue archéologique de Picardie*, n° 3/4, 2005 : *La recherche archéologique en Picardie : bilans et perspectives* : Journées d'études, Amiens 21 & 22 mars 2005. Amiens : *Revue archéologique de Picardie*, 2006. 346 p. <http://revuearcheopicardie.free.fr>

En 2004, le ministère de la Culture (direction de l'architecture et du patrimoine) a voulu que soient mis en œuvre par les services régionaux de l'archéologie des DRAC « des bilans quantitatifs et qualitatifs des opérations et travaux réalisés ces dernières années dans le but de dresser un état de la recherche régionale ». L'objectif fixé étant,

avec le concours des commissions interrégionales de la recherche archéologique (CIRA) de déboucher sur une « programmation scientifique [qui] doit contribuer à fonder, au quotidien, les décisions des services en matière d'archéologie préventive et à fixer, sur le moyen terme, les grands thèmes de la recherche programmée. Pour être connue et acceptée de tous une telle programmation doit impérativement être validée par l'ensemble des partenaires concernés ressortissant des universités, du CNRS, de l'INRAP, des services de collectivités territoriales et des chercheurs bénévoles » et dont l'association directe à l'élaboration est hautement recommandée.

Fort d'expériences antérieures (1986, 1994, 1997) le service régional de l'archéologie de Picardie est le premier qui ait mené à bien cet exercice initié, en février 2004, par l'installation d'un comité scientifique et d'un comité de pilotage associant l'Université, l'INRAP, le CNRS et les archéologues de collectivités territoriales. Une année entière a été consacrée au fonctionnement d'ateliers à définitions chronologiques et thématiques qui ont réuni des spécialistes issus de chaque institution, l'INRAP ayant, pour sa part, affecté des moyens importants en termes de disponibilité de ceux de ses agents impliqués dans le processus. Ont été ainsi élaborés des rapports dressant le bilan de trente années de fouilles – préventives ou programmées – et de divulgation des connaissances ainsi réunies : rapports

d'opérations, publications, états d'avancement de la carte archéologique régionale ont été recensés, évalués et analysés. Il en est résulté dix dossiers collectifs dont la présentation a été assurée, en mars 2005, à l'occasion d'un colloque spécialisé réunissant chercheurs et partenaires de la recherche archéologique dans les locaux de l'université de Picardie Jules-Verne.

L'archéologie picarde est connue au plan international pour l'importance de ses sites préhistoriques, notamment dans la vallée de la Somme. Terre agricole, la contrée a connu un peuplement dense dès les débuts du Néolithique puis à l'époque gauloise et durant la période gallo-romaine. Au Moyen Âge elle comptait parmi les plus peuplées du royaume de France. Cette richesse archéologique a été très tôt reconnue et les origines de la recherche y sont anciennes : l'Abbevilleois Boucher de Perthes est l'un des pères de la Préhistoire, tandis que Frédéric Moreau et Jules Pilloy ont été des précurseurs de l'étude des nécropoles gauloises, romaines et mérovingiennes. Enfin comment ne pas citer le rôle de pionnier en matière de détection aérienne que fut, durant les années 1960, celui de Roger Agache, alors directeur des antiquités, dans la vallée de la Somme.

Aujourd'hui, la Picardie est forte de deux UMR conventionnées avec le ministère de la culture : UMR 8018 à l'université Lille I pour la Préhistoire ; UMR 8142 « Halma » à l'université Lille III pour la Protohistoire et l'Antiquité. Cependant, le rôle de l'université Paris I reste déterminant pour le Néolithique et l'âge du Bronze. Les médiévistes, quant à eux, appartiennent principalement à l'EA 3301 du laboratoire d'archéologie d'Amiens. Outre une majorité de chercheurs recrutés dans les rangs de l'INRAP (environ 85 agents rattachés à la direction interrégionale Nord-Picardie), la région regroupe 12 archéologues de collectivités territoriales (5 départementaux, 7 municipaux).

Jean-Luc Collart

Conservateur régional de l'archéologie  
DRAC de Picardie

## >>>>>>>> ARTEMIS, accélérateur pour la recherche en sciences de la terre,

### Une UMS pour la datation carbone 14

La structure de datation radiocarbone par spectrométrie de masse ARTEMIS associe depuis 2001 le CNRS, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et le ministère de la culture (DDAI/MRT, DMF/C2RMF et DAPA/SDARCHETIS), au sein d'une unité mixte de service, le laboratoire de mesure du carbone 14 (UMS LMC14) créée à cet effet en 2003 pour gérer le fonctionnement de la structure. Elle effectue les mesures programmées par chaque partenaire, leur nombre dépendant de l'investissement initial de chaque partie lors de l'achat de la machine.

Après son installation en février 2003 sur le site du CEA à Saclay, l'étalonnage de la machine a pu commencer, ainsi que la mise au point de la procédure de préparation des

échantillons (prétraitement chimique, transformation en CO<sub>2</sub>, graphitisation<sup>1</sup>).

Le ministère de la culture soutient le fonctionnement de l'UMS et a mis à disposition à temps partiel un ingénieur de recherche du C2RMF, expert « accélérateur » et, depuis octobre 2005, un assistant-ingénieur à temps plein pour la préparation des échantillons.

### Le programme de la DAPA pour ARTEMIS

Pour la mise en œuvre de son programme national de datation en archéologie, la DAPA a engagé un partenariat institutionnel spécifique avec le CNRS dans l'objectif commun d'optimiser l'offre à destination de la communauté archéologique, et plus précisément pour le réseau des UMR conventionnées dans l'accord-cadre MCC/CNRS. Ainsi, la préparation des échantillons à dater fait l'objet, depuis

1. L'échantillon de CO<sub>2</sub> est réduit en C par H<sub>2</sub> en présence de poudre de fer à 650 °C. Voir : [http://www-lmc14.cea.fr/VersionFrancaise/PrésentationLabo/Labo\\_Structure.htm](http://www-lmc14.cea.fr/VersionFrancaise/PrésentationLabo/Labo_Structure.htm)

## >>>>>>>>> Les actions collectives de recherche (ACR)

Depuis 2002, de nouveaux partenariats, les « actions collectives de recherche », ont renouvelé les actions thématiques programmées interministérielles. Fonctionnant par appel d'offres national sur des thèmes précis, les ACR s'adressent aux équipes du CNRS, des universités, du ministère de la culture (services régionaux de l'archéologie), des collectivités territoriales, de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), des musées...

La première ACR concernant l'archéologie du territoire national a été lancée en juillet 2002 par le ministère de la culture et de la communication, le ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies, le CNRS et l'INRAP.

Les projets de recherche retenus, pluriannuels, reposent sur la constitution d'équipes interinstitutionnelles coopérant éventuellement avec des partenaires étrangers, notamment européens. Ouverts à tous les types de recherches archéologiques (à l'exclusion de nouvelles fouilles programmées) ayant trait au territoire national, ces projets doivent plus particulièrement :

- exploiter des données non encore traitées d'opérations programmées ou préventives, et en préparer la publication ;
- privilégier une dimension et une approche territoriale, avec pour objectif la publication de synthèses régionales ;
- développer une démarche méthodologique, en veillant à intégrer les études environnementales, l'archéométrie ou l'archéologie du bâti ;
- viser l'élaboration de référentiels, notamment chronologiques.

L'appel à projets 2002 a ainsi permis, après avis préalable des commissions interrégionales de la recherche archéologique (CIRA) et examen par le comité scientifique des ACR, de mettre

en œuvre 20 programmes de recherche généralement trisannuels ; l'appel à projets 2003, répondant aux mêmes critères, a conduit à sélectionner 12 programmes de recherche.

Les moyens financiers consacrés au fonctionnement des ACR sont répartis entre les partenaires qui soutiennent des projets précis, l'INRAP y participant également par l'attribution de temps de recherche. Les ACR sont hébergées par une vingtaine d'UMR qui en assurent la gestion sur le plan financier, ou par l'INRAP.

L'évolution du travail des 32 équipes est suivie et évaluée annuellement par la remise de rapports qui sont expertisés par les membres du comité scientifique des ACR. Ceux-ci sont amenés à rendre des avis et éventuellement des prescriptions pour encadrer au mieux les recherches. Ces avis sont discutés au sein du comité interinstitutionnel des ACR qui confirme ou non la poursuite des projets et précise les moyens financiers accordés chaque année.

La synthèse des ACR lancées en 2002 est attendue à la fin 2006, 2007 étant le terme pour les ACR de 2003.

Toutes les ACR, dont l'objet est de réaliser des synthèses inédites sur des sujets d'ampleur nationale ou ayant une indiscutable valeur d'exemple, sont encadrées de façon à produire des publications de qualité, portées par des supports éditoriaux qui assureront une bonne diffusion des avancées scientifiques, d'ores et déjà indiscutables, auxquelles ces projets auront abouti.

**Herveline Delhumeau**

MCC / DAPA / SDARCHETIS

Département de la recherche, des méthodes et de l'expertise

## environnement, muséologie, implanté à Saclay

septembre 2004, d'une convention bipartite dans laquelle le département Homme et Société du CNRS rétrocède une part de ses mesures, en contrepartie de quoi la DAPA recourt au Centre de datation par le radiocarbone de Lyon (UMR 5138) pour la préparation de ses échantillons.

La programmation nationale de la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information (SDARCHETIS) s'effectue trimestriellement et prévoit une répartition des droits d'utilisation selon deux quotas : l'un est destiné aux partenariats nationaux et institutionnels, et l'autre aux besoins des services déconcentrés de l'État. Dans ce dernier cas, il appartient à chaque service régional de l'archéologie d'assurer la répartition de son contingent sur les différents partenariats



*Chaîne de préparation automatisée située au centre de datation par le radiocarbone (CDRC-UMR CNRS-univ. Lyon 1 et 2) de Lyon pour les échantillons à dater par AMS (Accelerator Mass Spectroscopy) dans le cadre du projet ARTEMIS.*

avec les UMR et l'INRAP. Cette répartition est ensuite réintégrée dans la programmation nationale des mesures. Aujourd'hui, les mises au point inhérentes au démarrage de ce grand instrument et des protocoles de préparation des échantillons ont en très grande partie abouti. Ainsi en 2006, plus de 300 datations sont attendues pour la DAPA.